2026/07/SGG-CM/DAD

BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT,
NOUS VAINCRONS !

DECRET N° 95- 063 /PRES/MEFP/EAU portant ratification de l'Accord de Prêt conclu le 9 Juin 1994 entre le Burkina Faso et la BADEA.

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Visa CF N° 551
07/02/95

VU la Constitution ;
VU le Décret n° 94-121/PRES du 20 mars 1994, portant nomination du Premier Ministre ;
VU le Décret n° 94-122/PRES/PM du 22 mars 1994, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
VU la Loi n° 48/94/ADP du 5 décembre 1994, portant autorisation de Ratification de l'Accord de prêt conclu le 9 Juin 1994 entre le Burkina Faso et la BADEA ;

D E C R E T E

Article 1er : Est ratifié l'Accord de prêt conclu le 9 Juin 1994 entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) pour le financement de l'aménagement de 210 ha à SONO dans la Vallée du SOUROU.

Article 2 : La Contre-valeur en F CFA du montant du prêt de 3.733.000 (Trois Millions Sept Cent Trente Trois Mille) Dollars US sera entièrement consacrée au financement de l'aménagement des 210 ha tel que défini dans l'Accord de prêt et ses annexes.

.../...

2026/07/SGG-CM/DAD

Article 3 : Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan et le Ministre de l'Eau, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 16 février 199

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Roch Marc Christian KABORE

Le Ministre de l'Eau

Joseph N. OUEDRAOGO

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Plan

Zéphirin DIABRE